

Bulletin Municipal

# LAGORCE

**EDITION DECEMBRE 2020** 









Retrouvez dans votre bulletin Les dossiers du Conseil Municipal Les informations pratiques La vie associative et son calendrier Vos artisans et commerçants



#### L'ÉDITORIAL



Bruno Lavidalie Maire de Lagorce

LAGORCE

# SOMMAIRE

Editorial	Page 02
Les dossiers du	Pages
Conseil Municipal	03 à 06
Infos pratiques	Pages
	07 à 09
La vie associative	Pages
	10 à 12
Liste des artisans et	Pages
commerçants	13 & 14
La vie du village	Page 15
La parade du Père Noël	Page 16

Chère Lagorçaise, cher Lagorçais

Le Conseil Municipal est en place, nous sommes maintenant installés dans les différentes institutions (syndicats, commissions communales et intercommunales, etc...).

Il est difficile de travailler dans de bonnes conditions avec ce virus qui est toujours là et la visio-conférence est devenue un standard pour une grande partie de nos réunions.

De nombreuses idées ont émergé depuis notre mise en place effective de juin, mais malheureusement il est encore très compliqué de les mettre en œuvre dans ce contexte. Soyons patients, nous mettrons les bouchées doubles dès que cela sera rendu possible.

Beaucoup de choses n'ont pas pu être réalisées au cours du premier semestre avec le report de la mise en place des Conseils Municipaux, mais nous avons tout de même pu avancer sur un certain nombre de sujets ces dernières semaines :

- -Le programme de voirie a été lancé et réalisé avec une nouvelle entreprise qui a effectué un travail de très grande qualité.
- -La dernière tranche de remplacement des points lumineux a été validée par nos partenaires, le devis a été signé, les travaux ne seront réalisés que début 2021 à cause de la crise sanitaire et du lancement des programmes qui ont débuté l'été dernier. Après ces travaux, nous aurons 100% des points lumineux équipés de foyers LED ce qui devient une référence en Gironde.
- -La troisième et avant dernière tranche de rénovation des toitures de l'ancienne école du Bourg a elle aussi été validée, les travaux seront réalisés dans les semaines à venir.
- -Enfin!! Les travaux de rénovation et de mise aux normes de la salle des fêtes sont en cours, ils ont débuté fin octobre et sont suivis de très près par l'architecte. Le planning annoncé nous amène fin mars, voir mi-avril, nous vous tiendrons informé ultérieurement.

En raison de la crise sanitaire et de l'inaccessibilité de la salle des fêtes, les traditionnels vœux présentés début janvier ne pourront pas avoir lieu.

J'en suis désolé mais je vous propose de nous retrouver dans cette salle rénovée lorsque nous pourrons réaliser son inauguration pour partager un moment d'échange et de convivialité.

Je profite de ce support pour remercier tous nos agents communaux qui œuvrent tout le long de l'année pour :

- assurer un service de qualité à l'école avec les gestes barrières renforcés,
- en mairie pour la gestion administrative de la commune et pour renseigner et aider tous ceux qui viennent exposer leurs problèmes,
- préserver notre patrimoine par un entretien régulier de nos routes et nos bâtiments.

Les présidents de nos associations et leurs bénévoles sont impatients de pouvoir à nouveau organiser leurs manifestations respectives et je vous invite à nous y retrouver lorsque les rassemblements seront de nouveau autorisés, ce qui sera une très bonne nouvelle. Plusieurs de ces associations ont des dépenses et pas de recettes habituellement générées par ces festivités.

Je vous souhaite à vous et vos proches tous mes vœux pour ces fêtes de fin d'année en espérant que vous puissiez voir vos familles et surtout, prenez bien soin de vous en respectant le mieux possible les gestes barrières.

Le Maire: Bruno Lavidalie

#### Les dossiers du Conseil Municipal

# Conseil municipal du 10 juillet 2020

#### **VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2020**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. LAVIDALIE Bruno, Maire,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2020,

Considérant le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2019 adoptés par le Conseil Municipal en séance du 28 février 2020,

Vu la délibération N°2020-02-006 du 28 février décidant d'affecter le résultat de 2019 (s'élevant à 663.811,91  $\in$ ); à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 147.802,66  $\in$  (déficit : 139. 653,14  $\in$  + restes à réaliser : 8.149,52  $\in$ ) et d'affecter le solde (soit 516.009,25 $\in$ ) à la réduction des charges de fonctionnement du budget 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité : (Vote : 14 – pour :14 – contre :0 – abstention :0)

ADOPTE le budget primitif 2020 du budget principal de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement comme suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

#### **DEPENSES:**

Chapitre	Libellé	Vote
011	Charges à caractère général	415.798,73 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	574.850,00 €
014	Atténuations de produits	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	77.238,02 €
66	Charges financières	31.000,00 €
67	Charges exceptionnelles	31.100,00 €
022	Dépenses imprévues	25.000 ,00 €
023	Virement à la section d'investissement	296.038,10 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	36.941,15€
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00€
	DEPENSES DE L'EXERCICE	1.487.966,00 €

#### **RECETTES:**

Chapitre	Libellé	Vote
70	Ventes des services, du domaine et ventes	33.700,00 €
73	Impôts et taxes	561.346,52 €
74	Dotations, subventions et participations	352.510,23 €
75	Autres produits de gestion courante	11.400,00 €
013	Atténuations de charges	13.000,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00€
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €
	RECETTES DE L'EXERCICE	971.956,75€
	EXCEDENT REPORTE	516.009,25 €
	TOTAL CUMULE DES RECETTES	1.487.966,00 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT:**

#### **DEPENSES:**

Chapitre	Libellé	Vote
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations)	0,00€
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	50.000,00€
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	33.000.00€
	Opérations d'équipement	523.294,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	81.500,00 €
020	Dépenses imprévues (investissement)	8 000,00 €
23	Immobilisations en cours	5 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00€
041	Opérations patrimoniales	0,00€
	DEPENSES	700.794,00 €
	REPORT DE DEPENSES	35.689,52€
	REPRISE DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT	139.653,14 €
	POUR UN TOTAL CUMULE DE DEPENSES	876.136,66 €

#### **RECETTES:**

Chapitre	Libellé	Vote
13	Subventions d'investissement reçues	194.114.75€
16	Emprunts et dettes assimilées	150.000.00€
10	Dotations, fonds divers et réserves	13.700.00€
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	147.802.66€
165	Dépôts et cautionnement reçus	0.00€
024	Produits et cessions	10.000.00€
	RECETTES	515.617.41€
021	Virement de la section de fonctionnement	296.038.10€
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36.941.15€
041	Opérations patrimoniales	0.00€
	REPORT DE RECETTE	27.540.00€
	REPRISE DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	0.00€
	TOTAL CUMULE DE RECETTES	876.136.66€

Le budget primitif 2020 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2019, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2019 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la séance du 28 février 2020. Il est adopté dans son ensemble, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT TOTAL 1.487.966,00 € 876.136,66 € 2.364.102,66 €

#### Conseil municipal du 25 septembre 2020

#### ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans un délai de six mois suivant leur installation, les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus, doivent adopter leur règlement intérieur.

Applicable auparavant uniquement aux communes de 3 500 habitants et plus, cette mesure concerne à compter du renouvellement général de 2020, les communes de 1 000 habitants et plus.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement, annexé, fixe notamment :

Les règles de fonctionnement du Conseil Municipal

Les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;

Les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

D'adopter le règlement intérieur annexé à la présente.

L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est disponible en mairie ou sur votre site communal www.lagorce33.fr

#### Mesures COVID 19 à l'école

Afin de protéger les élèves et les personnels, dans le contexte Covid 19, la rentrée des classes s'est faite dans le respect des règles sanitaires. Un protocole sanitaire renforcé, gel hydroalcoolique, nettoyage régulier des mains, désinfections régulières des outils pédagogiques, réaménagement des classes, séparation dans la cour de récréation, repas par groupe de classes, a permis une reprise dans les meilleurs conditions possibles.

Et c'est dans ce contexte que petits et grands ont souhaité fêter Halloween. Déguisements des enfants, de la cantine, du personnel et un repas spécial Halloween sont venus égayer cette journée.



#### Création du registre des personnes vulnérables

Suite à la demande de la préfecture de la Gironde et conformément à la loi relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées le registre des personnes vulnérables à contacter lors de crise sanitaire, canicule, tempête, etc... a été ouvert.

Si vous même ou un proche faites partie des personnes vulnérables (plus de 65 ans, handicapés, longue maladie....) et souhaitez être inscrits sur ce registre, vous êtes invités à contacter la mairie au 05-57-56-05-30

#### Synthèse sur le réseau Calibus

#### CALIBUS est le service de transport en commun de la CALI.

Depuis le 2 septembre 2019, en ville comme à la campagne, toutes les communes de la CALI sont desservies.

Agence CALIBUS

62 avenue Galliéni (gare routière) Tel: 05-57-51-00-24

33500 Libourne <u>calibus-libourne@orange.fr</u>



#### Deux autres services sont à votre disposition:

⇒ Transport de proximité GRATUIT du lundi au samedi toute l'année hors jours fériés.

Il permet de vous transporter d'un point de rencontre à un arrêt Calibus des lignes permanentes.

Vous devez vous inscrire avant la première utilisation

Réservation téléphonique au 09-77-40-08-04

- au plus tard la veille du déplacement avant 17h30
- pour un déplacement le lundi, réservez le vendredi avant 17h30

Les réservations peuvent être anticipées jusqu'à un mois.

#### ⇒ Transport de Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) 2 euros par trajet (à régler au conducteur)

Les personnes pouvant bénéficier de ce service sont les personnes en situation de handicap, ou en perte d'autonomie permanente ou momentanée ou âgées de plus de 75 ans.

Il peut être utilisé pour les rendez-vous médicaux, les courses, les démarches administratives, les visites de famille, les activités culturelles ou de loisirs sur l'ensemble du territoire de la Cali du lundi au dimanche de 7h à 20h. La prise en charge se fait au domicile.

Vous devez vous inscrire avant la première utilisation au 05-24-24-21-68 ou <u>transportpmr@lacali.fr</u>

Réservation téléphonique au 09-77-40-08-04

- au plus tard la veille du déplacement avant 17h30
- pour un déplacement le lundi, réservez le vendredi avant 17h30
- Les réservations peuvent être anticipées jusqu'à un mois

#### Horaires de réservations transport de proximité et transport de personnes à mobilité réduite

Lundi Mercredi Jeudi 9h00 – 12h30 / 13h30 – 18h00 Mardi 13h30 – 19h00 Vendredi 8h00 – 13h30





# Infos pratiques...

#### Numéros utiles

#### Contact Mairie:

Tél: 05 57 56 05 30

@: mairie@lagorce33.fr

Gendarmerie de Guîtres:

Tél: 05 57 56 40 35 Urgences: 17 ou 112

**Urgences médicales:** 

Sapeurs pompiers 18 - SAMU 15

Ou 112

#### Fermeture de la mairie

Pour les fêtes de fin d'année, le secrétariat de la mairie sera fermé du mercredi 23 décembre 2020 à 18H00 au lundi 04 janvier 2021 à 14H00.

Pour une urgence, vous pouvez joindre le n° d'astreinte: 07 64 43 49 52

#### Recensement militaire

Les jeunes filles et garçons qui ont ou qui vont avoir 16 ans doivent penser à se faire recenser en mairie dans le mois courant de leur anniversaire.

L'attestation de recensement, nécessaire pour l'inscription au permis de conduire, aux examens, leur sera délivrée à cette occasion.

Vacances scolaires 2021									
Vacances de Noël	FDC: samedi 19 décembre JR: lundi 04 janvier 2021		Pont de l'Ascension	FDC: jeudi 13 mai JR: lundi 17 mai					
Vacances d'hiver	FDC: samedi 06 février JR: lundi 22 février		Grandes vacances	FDC: mardi 06 juillet					
Vacances de printemps	FDC: samedi 10 avril JR: lundi 26 avril		FDC: Fin des cours JR: Jour de reprise						

# Divagation: quand un chien ou un chat est-il errant?



#### A retenir

- Faire identifier son chien ou son chat est obligatoire. En cas de divagation, ceux non identifiés sont gardés pendant un délai franc de huit jours ouvrés. L'animal ne pourra être remis à son propriétaire qu'après avoir été régulièrement identifié. Et c'est le propriétaire qui en supporte les frais.
- Si, à l'issue de ce délai, l'animal n'a pas été réclamé, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gestionnaire de la fourrière qui peut en disposer.

La loi est très claire : tout propriétaire doit garder la maîtrise de son animal. Dans le cas contraire, le chien ou le chat se trouve en état de divagation, ce qui est puni par la loi. Il risque de plus l'euthanasie.

<u>Bulletin municipal de Lagorce</u> - Edition décembre 2020. Bulletin édité par la mairie de Lagorce, 11 lieu dit Montigaud - 33230 Lagorce. Tél 05 57 56 05 30. Directeur de la publication: Bruno Lavidalie. Photos: mairie de Lagorce. Dépôt légal: à parution.





2 Route de Perdux 24350 Tocane Saint-Apre

#### MA COMMUNE MA SANTE

#### La solution mutualisée accessible à tous

#### Votre commune se mobilise pour votre santé et votre pouvoir d'achat

Le retour aux soins de qualité Des tarifs négociés Plusieurs gammes chez plusieurs partenaires Des cotisations remboursées en cas d'hospitalisation Un service de proximité

#### **Information importante:**

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020, la <u>résiliation infra-annuelle</u> qui vous permet une résiliation de votre mutuelle à tout moment de l'année sans attendre **l'échéance annuelle**, à la condition d'avoir au moins une année de cotisation dans votre formule actuelle, **préavis réduit, 1 mois** au lieu de 2 actuellement

Votre référent local, Gérard FRANCOIS vous accueillera en permanences, à la mairie, de 14h à 18h aux dates suivantes :

Mercredi 6 et 20 janvier 2021 Mercredi 3 et vendredi 26 février 2021

Les prises de rendez-vous peuvent se faire sur la plate-forme au 05 64 10 00 48 ou directement par votre référent au 07 64 27 17 08

Dans un premier temps et pendant cette période compliquée de la Covid 19, les rendez vous se feront uniquement dans un local public de votre mairie mis à disposition, dans l'avenir, si cela est possible, je me déplacerai à votre domicile.

N'hésitez pas à me contacter pour tous renseignements complémentaires.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, prenez soin de vous







# Règlement intercommunal de collecte des déchets ménagers et assimilés

Adresse de téléchargement du règlement dans son intégralité: <a href="https://www.smicval.fr/sites/default/files/reglement\_de\_collecte\_0.pdf">https://www.smicval.fr/sites/default/files/reglement\_de\_collecte\_0.pdf</a>

Devant le recrudescence des appels téléphoniques en mairie pour signaler des poubelles pleines ou vides, renversées ou gênantes sur la voie publique, des ramassages non effectués, etc.... il convient de rappeler les conditions de collectes des déchets ménagers par le SMICVAL.

#### Art.7-2 Présentation et Remisage des bacs

- . Collecte réalisée le matin : L'usager doit présenter ses bacs sur le trottoir la veille au soir. Les bacs doivent être enlevés le plus rapidement possible après le passage du véhicule de collecte et, au plus tard, le soir du jour de la collecte.
- . Collecte réalisée l'après-midi : L'usager doit présenter ses bacs sur le trottoir le matin du jour de collecte. Les bacs doivent être enlevés le plus rapidement possible après le passage du véhicule de collecte et, au plus tard, le soir du jour de la collecte.
- . Collecte réalisée la nuit : L'usager doit présenter ses bacs sur le trottoir à partir de 19 heures et avant 21 heures. Les bacs doivent être enlevés le plus rapidement possible après le passage du véhicule de collecte et, au plus tard, le matin du lendemain de la collecte.

Les bacs sont présentés à la collecte, couvercle fermé, poignée orientée côté rue, à l'exception des communes desservies par une collecte robotisée.

En aucun cas le bac ne peut rester en permanence sur le domaine public, à l'exception des bacs de proximité et de regroupement.

Le bac sera déposé en bordure de voie publique par son attributaire de manière à ne pas gêner la circulation piétonne et automobile. Les agents du SMICVAL, une fois le bac vidé, devront repositionner celui-ci à son emplacement initial, poignée orientée côté habitation.

#### Art.7-2 Cas des jours fériés

Les collectes ne sont pas effectuées les jours fériés. Les collectes de rattrapage sont organisées selon les calendriers de collecte.

En revanche, pour les communes bénéficiant d'au moins deux collectes hebdomadaires, il n'y aura pas de ramassage supplémentaire lorsque le délai entre le jour de collecte habituelle et celui de rattrapage est inférieur à 48 heures.

En cas de force majeure ou variation saisonnière, le service se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier les jours et horaires des collectes.

#### Art.19 Constat des infractions et sanctions

Les infractions au présent règlement seront constatées par les agents du service de collecte des déchets ménagers et assimilés ou par le représentant légal ou par le mandataire de la collectivité.

L'usager qui laisse les bacs de collecte sur le domaine public en dehors des heures de collecte est passible de la peine prévue par les articles R. 632-1 et R. 664-2 du Code Pénal, par les articles R. 541-76 et R. 541-77 du Code de l'environnement, ainsi que par l'article R.412-51 du Code de la Route.

Sans préjudice des sanctions ci-dessus évoquées, et lorsque les violations au présent règlement sont susceptibles de perturber le bon fonctionnement du service public, le service de collecte pourra être temporairement suspendu pour l'auteur de ces violations, tant qu'il n'y aura pas remédié.

Une notification de cette suspension du service sera adressée à l'auteur de ces violations. Cette notification exposera les motifs de la suspension et indiquera que la reprise du service sera conditionnée au respect du présent règlement.

Toutes menaces verbales réitérées, actes de violence ou d'intimidation commis à l'encontre des agents d'exploitation dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur fonction sont passibles de poursuites pénales sur la base des articles 433-3 ou 433-5 du code pénal.

# Mon calendrier de collecte : LAGORCE

Nov. 202

Lun. 01

(Férné)

Mer. 03

War. 02

Jeu. 04 Ven. 05

Sam. 06

Dim. 97

Oct. 2021	Ven. 01	Sam. 02	Dinu. 03	Lun. 04	Mar. 65	Mor. 66 P	Jou. 67	Ven. 08	Sam. 09	Dim. 10	Lun. 11	Mar. 12	Mer. 13 II	Jeu. 14	Ven. 15	Sam. 16	Dina, 17	Lun. 18	Mar. 19	Mer. 20	Jeu. 21	Ven. 22	Sam. 23	Dirm. 24	Lun. 26	Mar. 26	Mer. 27	Jeu. 28	Wen. 25	Sam. 30	Dim. 31	
Sep. 2021	Mer. 01	Jeu. 62	Ven. 03	Sam. 04	Dam, 05	Lun. 06	Mar. 07.	Mer. 68 B	Jeu. 09	Ven. 10	Sam. 11	Dime 12	Lun. 13	Mar. 14	Mer: 15 II	Jeu. 16	Ven. 17	Sam. 18	Dem. 15	Lun. 20	Mar. 24	Mer. 22	Jeu. 23	Ven. 24	Sam. 25	Dim. 26	Lun. 27	Mar. 28	Mer. 29	Jeu. 30		
Aou. 2021	Dim. 61	Lun. 02	Mar. 03	Mor. 64 B	Jets. 95	Ven. 06	Sam. 07	Dim. 58	Lun. 09	Mar. 10	Mendi	Jeu. 12	Ven. 13	Sam. 14	Dim. 15	(Férié)	Lun. 16	Mar. 17	Mgr. 15 B	Jeu. 19	Ven. 20	Sam. 24	Dem. 22	Lun, 23	Mar. 24	Mer. 25 iii	Jeu. 26	Ven. 27	Sam. 28	Dim. 29	Lun. 30	Mar. 31
Jul. 2021	Jeu. 91	Ven. 02	Sam. 03	Dim. 04	Lun, 06	Mar, 06	Mez. 07 g	Jeu. 68	Ven. 09	Sam. 10	Dim. ft	Lun. 12	Max. 13	Mer. 14	(Féné)	Jour 15	Ven. 16	Sam. 17	Dim. 18	Lun-19	Mar. 20	Mer. 21	Jeu. 22	Ven. 23	Sam. 24	Dem. 25	Lun. 26	Mar. 27	Mor. 28	Jeu. 29	Ven. 30	Sam. 31
Jul. 2021	Mar. 01	Mar. 02 T	Jen. 03	Ven. 04	58m. 05	Dim, 06	Lun. 97	Mar. 08	Mer. 09 []	Jess. 10	Ven. 11	Sam. 12	Dim. 13	Lun. 14	Mar. 15	Mer. 16 II	Jeu. 17	Ven. 18	Sem. 15	Dim. 20	Lun. 24	Mar. 22	Mer. 23 🖺	Jeu. 24	Ven. 26	Sam. 26	Dim. 27	Lun. 28	Mar. 29	Mer. 39 B		
Mai. 2021	Sam. 01	(Férté)	Dim. 02	Lun. 03	Mar. 04	Mer. 05	Jen. 06	Vcn. 07	Sem. 08	(Ferie)	Dim. 09	1 mr. 10	Mar. 11	Mer. 12 3	Jen. 13	You th	Som 45	Dim 45	100	Mar 48	Mar-10	Jees 20	Ven 34	Com 25	Other St.	Com. 23	Lun. 24	Mar. 25	Mer. 26	Jen. 27	Ven. 28	Som. 29
Avr. 2021	Jeu. 01	Ven. 02	Sam. 03	Dim. 64	Lum. 05	(Ferrie)	Mar. DG	Mer. 07	Jen. 08	Ven. 09	Sam. 10	Dim. 11	Lun. 12	Mar. 13	Mer.44 B	Jeu. 15	Ven. 16	Sam. 17	Dim, 48	Lun. 19	Mar. 20	Mer. 24	Jeu. 22	Ven. 23	Sam. 24	Dim. 25	Lun. 26	Mar. 27	Mor. 28 🖺	Jett. 29	Ven. 30	
Mar. 2021	Lun. 01	Mar. 02	Mer. 03	Jen. 04	Ven. 06	Sam. 06	Dim. 67	Lun. 08	Mar: 09	Mer. 10 3	Jen. 11	Ven. 12	Sam. 13	Dim. 14	Lun. 15	Mar. 16	Mon. 17 B	Jeu. 18	Ven. 19	Spm. 20	Dim. 21	Lun. 22	Mar. 23	Mer. 24	Jeu. 26	Ven. 26	Sam. 27	Dim. 28	Lun. 29	Mar. 30	Mar. 31 S	
Fev. 2021	Lun. 01	Mar. 02	Mar. 63	Jett. 04	Ven. 05	Sam. 06	Dim. 67	Lun. 08	Mar. 09	Mer. 10 .	Jen. 11	Ven. 12	Sam. 13	Dim. 14	Lun. 15	Mar. 16	Mor. 17 8	Jeu. 18	Ven. 19	Sam. 20	Dim. 21	Lun. 22	Mar. 23	Mer. 24	Jeu. 26	Ven. 26	Sam. 27	Dim. 28				
Jan. 2021	Ven. 01	(Férié)	Sam. 02	Dim. 03	Lun.04	Mar. 05	Mer. 06	Jen. 07	Ven. 08	Sam. 09	Dim. 10	Lun. 11	Marr. 12	Mer. 13	Jeu. 14	Ven. 15	Sam. 16	Dim: 17	Lun. 13	Mar. 19	Mer. 20 ft	Jen. 21	Ven. 22	Sam. 73	Dim. 24	Lun. 25	Mar. 26	Mor. 27	Jeu. 28	Ven. 29	Sarm. 30	Dim. 31
Jec. 2020	Mar. 64	Mar. 02 E	Jeus. 03	Ven. 64	Sam. 05	Dam. 06	Lun. 07	Mar. 08	Mer. 09	Jetz. 10	Ven. 11	Sam. 12	Dim. 13	Lun. 54		Mec. 16	Jau. 17	Ven. 18	Sem. 19	Direc. 20	Lun. 21	Mar. 22	Mer. 23 🖀	Jeu. 24	Ven. 25	Fériés	Sam. 26	Dim. 27	Lun. 28	Mar. 29	Mec. 30	Jeu. 31
																10																

Mer. 17 Jeu. 18 Ven. 19 Sam. 20

Dim.25 Lun. 22 Mar. 23 Mer. 24

Jeu. 25 Ven. 26 Lun, 29 Mar, 30

Sam. 27

Dim. 28

Mer. 10 3

Lun, 08 Mar, 09

Jeu. 11 (Férid) Ven. 12 Sam. 13 Dim. 14 Lun. 16 Mor. 16

Rin-déchata

Panier & Emballades Les recyclables,

Les restes afimentaires,

Dim. 30 Lun. 34

Ordines mėnanėnes

# La vie associative

#### LAGORCE RANDO

En raison des risques sanitaires, nous ne pouvons pas proposer le calendrier des manifestations 2021

#### Depuis neuf ans, LAGORCE RANDO, toujours en marche!!!....

vous propose des randonnées pédestres tous les mercredis matins et tous les dimanches matins.

Les parcours font en général entre 8 et 10 km pour 2 h de marche en privilégiant les chemins dans les bois ou les vignes. Une fois tous les deux mois environ, le circuit est un peu plus long (12 km) et occasionne une pause « pâté » très conviviale. Un groupe « marche douce » se retrouve également sur les chemins le dimanche matin et le mercredi matin pour des balades régulières.



#### Bilan de l'année 2020

L'association compte 81 adhérents et fonctionne grâce aux membres du bureau qui se dévouent et donnent de leurs temps pour le bon fonctionnement de notre ASSO.

Merci à eux et aussi aux adhérents qui sont souvent là pour nous rendre service.

Toutes nos festivités prévues en 2020 ont été annulées dans le cadre des consignes gouvernementales suite au COVID 19.

Nous avons quand même organisé le repas type Auberge Espagnole au Maine Pommier en respectant les normes en vigueur.

Nous organisons aussi nos randonnées « Pâté » en plein air, toujours en respectant les consignes gouvernementales.

En début d'année Lagorce-Rando, l'Amicale des Piégeurs et l'Union Musicale ont participé aux travaux pour la réalisation des toilettes au stade de Montigaud.



#### Calendrier 2021 (sous réserve de l'évolution du Coronavirus)



- -Le Samedi 23 Janvier à 18h : assemblée générale et galette des rois
- -Rando gourmande 23 Mai Sortie sur 2 jours le 19 et 20 juin
- -Repas à Lagorce Bourg le 04 juillet
- -Rando nocturne 17 Octobre à partir de 19h00 (Salle des Fêtes de Laguirande)
- -Repas de fin d'Année le 28 novembre 2021 (Salle des Fêtes de Laguirande)

Pratiquer la randonnée pédestre c'est l'occasion de bénéficier de tous les bienfaits de la marche pour votre santé, mais aussi de la convivialité au sein du groupe.

N'oublions pas que la convivialité, le bonheur simple, le partage et les échanges sont sources de bien être!

Les membres du bureau et moi-même vous souhaitent à chacun et chacun d'excellentes fêtes de fin d'année.

Portez-vous bien. Le président: Patrick Dupouy

Contacts: Patrick Dupouy 06 29 93 55 16

Adresse e-mail: lagorce.rando33@gmail.com



#### Société des Fêtes

#### Bilan de l'année 2020

Nous avons tenu notre A G le 02 février 2020 avec des changements au sein du bureau voici la liste de la nouvelle équipe.

Président : Jean Paul GALOPEAU Vice-Président : Camille FOUCHET

Trésorier : Eric PRIOUL Secrétaire : Patrick DUPOUY

Trésorière adjointe : Yolande GALOPEAU

Membres du Bureau : Jean Pascal RENAUD, Josette RENAUD, Corinne DUPOUY, Kaoukeb PRIOUL

Merci à tous ces bénévoles qui participent à la vie associative de notre club ainsi que tous les volontaires qui répondent présents pour venir donner de leur temps pour l'organisation de nos festivités.

Nous avons aussi fait des travaux devant le local du Comité des Fêtes et à suivre devant le local de la Pêche en faisant un trottoir pour assainir les bâtiments et le confort de tous.

Merci à la Mairie de prendre en charge les matériaux.

La nouvelle équipe avait plein de projets pour 2020 mais le Coronavirus en a décidé autrement, donc toutes nos festivités ont été annulées suite aux consignes gouvernementales.

Le calendrier 2021 reste à définir en fonction de la COVID 19.

En espérant vous voir nombreux lors de nos prochaines festivités, toute l'équipe vous souhaite de joyeuses Fêtes de fin d'année.

Le Président

Jean Paul GALOPEAU

#### **ACPG - CATM**

#### **BILAN DU 2<sup>ème</sup> SEMESTRE 2020**

Notre camarade Léo Cablot nous a quitté en décembre. Les honneurs militaires lui ont été rendus lors des ses obsèques.

En raison de l'épidémie de Covid 19, le repas « Gamelles » n'a pas eu lieu cette année.

Le 11 novembre nous avons tenu à commémorer la mémoire des anciens avec un dépôt de « gerbes » mais sans tambour ni trompette et en respectant toutes les mesures de distanciation.

Gageons que l'année 2021 nous permette de retrouver ces moments de célébrations et de convivialité que nous apprécions tant.

#### **Agenda 2021:**

- -L'assemblée générale se tiendra le 17 janvier (le lieu reste à définir)
- -Inauguration de la stèle du 19 mars
- -Commémoration du 08/05/1945
- -Congrès cantonal (date à définir)

Les membres du bureau et moi-même vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année.

Prenez soin de vous

Le Président : Michel Allard



# Artisans - Services & Industries



	BUNEL	Stéphanie	9 Ch. de Queyron –Laguirande	05 57 49 28 62
	BOURDEAU	Séverine	6 lieu dit La Gourbelle	05 57 49 20 64
	FAURE	Delphine	4 lieu dit Sabrons	06 79 70 56 39
	FURET	Marie France	4 route de Coutras	05 57 47 49 93
<b>Assistantes Maternelles</b>	LE BOUHELLEC	Evelyne	6 lieu dit Maugarnit	06 46 49 81 82
	LOPEZ-VICENTE	Stéphanie	4 lieu dit Clos de la Chapelle	06 83 20 95 40
	PENE	Sarah	9 lieu dit Eymard	06 86 81 91 69
	MIRLANDE	Audrey	5 Le Chêne Blanc	06 34 53 32 23
	WIREMADE	ruurcy	3 Le chene Blane	0004353225
Assistant informatique 33	DOUANGPHRA-	Sengdeuane	10, lieu dit La Ferletterie	06 86 92 21 23
Cours et maintenance	CHANH			
informatique				
Boucher	CABLOT	Jean-Michel	3 lieu dit Les Journaux	05 57 69 35 55
Broderies Créations	GALOPEAU	Ghislaine	12 Chemin de Queyron	06.29.35.43.02
Broderies sur tissus, cuirs,	GALOT LAC	Ginsianic	12 Chemin de Queyron	00.29.53.45.02
Dépannage-Maintenance-	CHAUVET	Philippe	1, lieu dit Frouin	06 26 68 29 65
Installation informatique- Conseils et services			,	
Conseillère indépendante en	VAVASSEUR	Stéphanie		06 31 61 74 96
immobilier				
Dentiste équin	LAURENT	Catherine	1 lieu dit Le Lary	06 22 32 24 34
Divertissement en attelage	DEBROUWERE	Bernadette et		05 57 69 43 51
pour mariage, anniversaire, noël, promenade		Michel		06 73 59 50 87
DM Vidange	MOUCHEBEUF	Denis	18 lieu dit Brandart	05 57 69 42 44
Fosse septique-Fosse toutes	Mocchebect	Dems	To nea are Brandare	06 26 61 12 73
eaux – bac à graisse				00 20 01 12 73
Hydrocurage				
<u>J</u>	ALVES	Michel	26 chemin de Queyron	05 57 69 41 49
Electriciens	SARL ESTAIT		1 lieu dit Vignon	06 68 26 98 62
	FERRET	Bernard	3 lieu dit Clairsienne	05 57 49 31 85
Famille d'accueil pour personnes âgées	DUCHADEAU	Myriam	1 lieu dit Ripousset	05 57 49 35 30
Famille d'accueil pour personnes âgées	FERREIRA	Isabelle	23 ter chemin de Queyron	06 79 43 61 29
Assistante de vie pour per-	CAUVEZ	Sylvianne		06 78 84 31 91
sonnes âgées et handicapées				
Service à la personne	ALVES	Valérie	26 Chemin de Queyron	05 57 69 41 44
Service a la personne	BRAILLON	Luc et Laurine	7 lieu dit Launay	06 21 85 44 13
Fleuriste	Les Fleurs du Marché	Euc et Euur me	i neu die Edding	06 76 44 75 72
Maçonnerie - Construction	Les Fieurs du Marche			00 70 44 73 72
& rénovation	MENADD	Jean Gérard	( line did Community	05 57 (0 14 30
SARL HPC -Plan PC-	MENARD	Jean Gerard	6 lieu dit Grammont	05 57 69 14 28
Maîtrise d'oeuvre				06 15 46 47 41
Maçonnerie - Couverture	GARRIE	Grégory	2 lieu dit Germain	06 15 93 88 90
Terrassement				
Menuiserie	CABLOT	Fabienne	15 lieu dit Vignon	05 57 74 64 50
Menuisier bois -alu-PVC	CALOREAU	n	21. P. DV.	07.50.44.04.57
Elagage & Palombière	GALOPEAU	Bruno	3 lieu dit Pèlerin	06 72 11 94 76
Menuiserie PVC-ALU-Bois	SARL FB Menuiseries		18 Grand Rétiveau	07 60 33 62 73
Nutritionniste – JGNUTRISPORT	GIRARD	Jordan	jgnutrisport@gmail.com	
La Cocotte Forestière	+			-
LA COCOTTE l'ORESTIERE	Vente directe volailles		Lieu dit Joseph	06 30 58 39 66
	PAC - Démarrées - Œufs		Jon dit Incomb	110 411 4* 40 66

Menuisier PVC-Alu, terrasse bois, stores, dressing	GERBEAUD	David	1 lieu dit Eymard	06 78 28 86 18
Montage et démontage d'échafaudage	EIRL Mica Echafaudage GAUGOY	Mickaël	3 lieu dit Vignon	06 84 94 49 84
Peintre-Décorateur	BARAT	Damien	24 lieu dit Launay	05 57 49 23 90
Peintre intérieur-extérieur Revêtement muraux, sols	DELOUBES	Sylvain	3 lieu dit Lapierre	06 72 16 12 27
Permis de construire Etudes et Plans	BUIGNES	Bernard	3 lieu dit Montigaud	05 57 69 51 37 06 22 16 68 36
Permis de construire-Extension- Rénovation-Aménagement- Dessinateur en bâtiment	DEBROUWERE	Bastien	2 lieu dit Gratte Chèvre	06 13 84 52 53
Plombier - Zingueur	AVRIL	Thierry	10 lieu dit Font Rose	05 57 69 41 74
Pose alarme- Vidéosurveillance Dépannage informatique	HAMARD	Mathias		06 82 54 12 19
Ressources.Formation.Conseil	MARCEAU	Sophie	6 lieu dit Le Bourdin	06.80.70.74.08
Tous travaux bâtiments	PAUL	Alain	10 Chemin du Parking Fédéral	06 23 98 30 02
Traiteur	La rafale des saveurs	· ·	2 lieu dit Dizet	06 34 54 41 44
Travaux pour assainissements, accès, aménagement, murette, clôture	POIVERT	D&D	13 lieu dit La Ferletterie	06 22 01 13 45
Travaux vitivinicoles Et environnement	DEBAT	Jean-Pierre	3 lieu dit Les Maines	05 57 49 22 16 06 14 22 58 07
Métallier-tuyauteur-réparation fabrication tout type	GALLY Soudure		42 lieu dit Launay	06 07 38 46 43
GS TRANS'LOC Location -Transport -mini-pelle BRH –Godets inclinables Bétonnière thermique—etc	GUIDER	Sulivan	35 lieu dit Brandart	06 14 12 60 79
Vente—dépannage-Installation Antenne satellite- électroménager	ATM services			07 86 01 39 42

# PROFESSION LIBÉRALE

Cabinet	Mme SANTRE	06 09 98 01 34	05 57 49 37 30
D'infirmières	Mme RAPOSO		05 57 49 37 30

## **COMMERCES DIVERS**

Boulangerie	BAFFOIGNE	Franck	15 rue Laguirande	05 57 49 08 36
Restaurant	LA GABAYE		9 route de Coutras	06 98 84 64 90
Restaurant	LA GADATE		9 Toute de Coutras	06 87 50 33 22
Pizza à emporter	Chez AdeTof		Place de la Fête (vendredi)	06 22 62 53 23

## INDUSTRIE ET AUTRES ACTIVITES

Transporteur	COMBRONDE/ARNAUDIN Transports		5 lieu dit Les Grands Champs de Rétiveau	05 57 56 03 03
Carrière	SEMLT		2 lieu dit Mathelin	05 57 49 01 59
Pisciculture (poissons blancs et black-bass) Agrément vétérinaire n°R013302	RANNOU-ROSSIGNOL	Sébastien	5 lieu dit La Maison du Loup	06 08 17 42 26
ATELIER de BRIGITTE	Lieu dit Germain	Huile –Acry	lique –Aquarelle –Pastel	06 06 94 22 62
		ABC du des	sin	

Toutes les personnes exerçant une activité professionnelle sur la Commune de Lagorce, peuvent, si elles le désirent, paraître dans le prochain bulletin municipal en se faisant connaître à la Mairie.

# LA VIE DU VILLAGE

#### ÉTAT CIVIL

#### NAISSANCES:

- •FILLON DEVAUD Amaël
- •GALEA Léna
- •PETIT Léna
- •ROUGE Noah
- •SOULET Raphaël

#### **MARIAGES**

- •M.CHAUMET Pascal et

  Mme BERTRAND Aurélia
- •M.GUIDER Sulivan et

  Mme ORDAX-GALINDO Sophie

#### **DÉCÈS**

- •Mr BRAILLON Philippe
- •Mr CABLOT Léo
- •Mr CAUBET Cyril
- ●Mme CORRADI Marie épouse PERRON
- •Mr DIDIER Guy
- •Mr FOSTINELLI Dominique
- •Mr GARNIER Pierre
- ●Mme MONDANE Marie-Thérèse veuve BASSET
- •Mme SOUDANE Juliette

  veuve HILLAIRE



Réfection et entretien des voies à La Millette, Vignon, Coutefort, Gratte-Chèvre......





#### Salle des fêtes

Les travaux ont commencé en octobre. Nous espérons une livraison au cours du printemps en fonction des intempéries et de la Covid.





